



Une Photo Identité
Obligatoire
A coller ou agraffer

Cadre réservé
A l'association

| DANSE : Nombre de cours /semaine / foyer | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 + |
| 230 | 450 | 640 | 700 | 800 | 900 |

Web : <http://www.calas-danse.com>
E-mail : Calasdanse@free.fr

- FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS -

JOINDRE :
23 € ADHÉSION
POUR CHAQUE ADHÉRENT
- TOUS LES RÉGLEMENTS
- CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE
- 1 PHOTO D'IDENTITÉ (avec Nom)

NOM de l'ÉLÈVE :

(Remplir une fiche par adhérent, même pour un renouvellement)

PRÉNOM :

NOM du PARENT :

DATE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE :

.....

Code Postal / Ville : **13 . . .**

| CADRE RÉSERVÉ ASSOCIATION | | |
|----------------------------|---------|----|
| RÉGLEMENT | MONTANT | OK |
| ADHÉSION | 23 € | |
| COTISATION | | |
| Nbre de CHÈQUES : 1, 4, 10 | | |
| PHOTO IDENTITÉ | | |
| CERTIFICAT.MÉDICAL | | |

Adresse MAIL (Lisible)@.....

- Très important : Tout au long de l'année, les informations sont transmises par Internet -

TEL PORTABLE *

TEL. DOMICILE *

TEL. BUREAU *

En cas d'urgence Prévenir

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

* Un seul chiffre par case merci

| |
|---------------------------------------|
| Cours choisis (à remplir par l'élève) |
| |
| |
| |
| |
| |

- ADHÉSION A L'ASSOCIATION CALAS DANSE -

Je soussigné(e) Élève de l'école de danse CALAS DANSE,

| | |
|-----|--------|
| Nom | Prénom |
|-----|--------|

Demande à adhérer à l'Association CALAS DANSE.

Je reconnais avoir lu la Charte de l'Association, (Voir au verso), en accepte les règles, et m'engage à les respecter.

Pour les adhérents âgés de moins de 18 ans, la signature des parents est également nécessaire.

Fait à Calas Cabriès le

Signature Accord des parents

Signature de l'adhérent

| |
|------------------------------------|
| Pour les enfants mineurs seulement |
|------------------------------------|

| |
|--|
| |
|--|

JOINDRE :

- LE RÉGLEMENT DES FRAIS D'ADHÉSION (23 Euros pour chaque adhérent) à joindre au 1^{er} chèque
- LA COTISATION ANNUELLE - Tous les chèques sont remis lors de l'inscription -
- LE CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE
- UNE PHOTO D'IDENTITÉ

N'oubliez pas de signer la Charte Calas Danse au verso →...

L'ASSOCIATION CALAS DANSE



Les membres du Bureau et les professeurs sont heureux de vous accueillir au sein de l'association CALAS DANSE, et vous souhaitent la bienvenue.

CALAS DANSE est une association loi 1901, dont les statuts ont été déposés en sous-préfecture d'Aix en Provence le 24 Octobre 1996.

Elle propose des cours de danse classique, de modern jazz, de hip-hop, de ragga dance-hall, de zumba Fitness, de contemporain, de stretching, des cours de remise en forme pour adultes, des cours d'initiation et d'éveil pour les jeunes enfants, des cours de baby dance pour les tout-petits, et également des cours de danse de salon, tango, rock, salsa.... Elle participe aussi à des manifestations diverses, sur la commune ou à l'extérieur.

Les ressources de l'Association proviennent :

- ✓ Des frais d'adhésion servant à couvrir les frais d'assurance de groupe obligatoire et les frais de gestion administrative en cours d'année (fournitures, papeterie, timbres, téléphone, coûts d'utilisation des salles, etc...).
- ✓ D'une cotisation annuelle, dont le montant varie selon le nombre de cours pris par l'élève.

Les heures de cours des différents membres d'un même foyer fiscal, se cumulent sur la grille tarifaire, à l'exception des cours de danse de salon.

Cette cotisation annuelle peut être réglée au moyen de plusieurs chèques, qui seront débités par l'association de façon échelonnée sur l'année. L'ensemble des règlements doit obligatoirement être remis dès l'inscription.

L'abandon en cours d'année ne donnera pas lieu à remboursement. Toutefois, l'absence aux cours justifiée par un certificat médical permettra la restitution des sommes versées, pour la période concernée. Il en sera de même en cas de mutation professionnelle de l'élève ou des parents, ou de déménagement hors département. Pour tout autre cas, les demandes de remboursement présentées seront étudiées par le bureau de l'association.

- ✓ D'une subvention annuelle accordée par la Municipalité de Cabriès, et éventuellement d'autres organismes (CD 13, RÉGION) sollicités par le Bureau.
- ✓ De dons d'entreprises ou de particuliers dans le cadre de mécénat.

L'association emploie plusieurs professeurs, tous titulaires du Diplôme d'Etat d'Enseignement de la Danse, des intervenants extérieurs déclarés à l'Urssaf, ou des animateurs sportifs diplômés ou en cours de formation. Les cours sont dispensés du mois de Septembre au mois de Juin, à l'exception des périodes de vacances scolaires.

Ils sont effectués dans le cadre d'horaires précis rigoureusement respectés par les professeurs.

L'adhésion à l'association implique **la présence aux cours** prévus lors de l'inscription.

La participation aux cours implique pour tout adhérent, **le respect des autres élèves**, des enseignants, des adultes en charge de l'encadrement et en règle générale de la discipline nécessaire à l'enseignement de la danse. Dans le but de ne pas perturber le bon déroulement des séances, la présence des parents, famille et tout public n'est pas autorisée pendant les cours.

L'utilisation du **téléphone portable** pendant les cours ou les répétitions n'est pas autorisée.

Il est notamment interdit à quiconque de **photographier ou filmer** tout élève ou groupe d'élèves pendant les cours, sans autorisation d'un membre du Bureau de l'association ou d'un professeur.

L'élève devra se procurer la **tenue réglementaire** de l'école de danse. Les professeurs donneront à ce sujet tout renseignement utile en début d'année.

Par son adhésion l'élève, ou son tuteur légal, autorise l'association à faire figurer sur son site Internet toute photo de groupe prise dans le cadre des activités de l'école, même si l'élève est identifiable. L'association s'engage à n'utiliser que des photos de bon goût, ne nuisant pas à l'image des personnes y figurant.

Les professeurs sont **seuls juges des compétences de l'élève**, et du niveau de cours auquel celui-ci peut participer. Au mois de juin, l'école produit un Gala de fin d'année où tous les élèves peuvent danser. Une participation financière est demandée à chacun en fonction du nombre de ballets dansés. Pour les autres spectacles, les concours ou les manifestations organisés par l'école, les professeurs sont seuls juges de la participation ou non des élèves. Une participation aux frais d'organisation sera également demandée.

En dehors des heures de cours effectives dans les salles de danse, les élèves ne sont plus sous la surveillance ni la responsabilité de l'association.

L'adhésion à l'association ne sera effective qu'après remise de la totalité des pièces demandées, y compris le certificat médical d'aptitude.

Tout manquement volontaire aux règles énoncées ci-dessus pourra donner lieu à radiation de l'adhérent, sans appel ni remboursement de la cotisation.

Pour le Bureau de l'association
Le Président

L'adhérent ou son tuteur légal

Lu et approuvé - Signature